



Comment faire appel d'une décision prise par un juge des a.f.

Par **belphegord45**, le **05/06/2009** à **06:30**

Bonjour, je viens vers vous car je viens de recevoir une décision de justice émanant d'un juge aux affaires familiales et je ne suis pas du tout d'accord avec cette dernière. En effet me me somme de régler la somme de 600€ a titre de pension alimentaire pour deux enfants alors que mon salaire mensuelle est de 1500€ en moyenne et qu'il me reste toutes charges déduite la somme de 400€ par mois. Je ne sait pas comment faire appel de cette décision vus que je n'est pas pris d'avocat et que dans la mesure du possible j'aimerais ne pas avoir a en prendre un(raison financière uniquement). J'espère trouver des réponse auprès de vous car le temps je pense met compté pour faire casser cette décision et attend votre aide avec impatience. Merci d'avance. Un papa déçu par la justice Française.